

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°4 du 18 août 2025
Délibération n°6 de la séance (2025-033)

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Pierre DOUSSOT, Jacque BILLON-TYRARD, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Michel De RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Était absent ou représenté :

Secrétaire de séance : Michel de RANCOURT

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 août 2025

Objet : Convention d'adhésion à la centrale d'achat du SICTIAM

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2017-42 du 13 décembre 2017, la Commune adhère au SICTIAM dans le cadre de la mutualisation des services numériques sans contribution annuelle.

Les statuts du Sictiam ont été modifiés en juin 2024. Le Sictiam propose aux collectivités une nouvelle convention d'adhésion à leur centrale d'achats, jointe en annexe. La centrale d'achat a pour objet :

- L'acquisition de fournitures et de services ;
- La passation de marchés de travaux, de fournitures et de services.

Le catalogue de services proposés peut être consultés à <https://www.sictiam.fr/expertises/catalogue-de-services/>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

9 voix Pour

0 abstention

0 voix Contre

- 1- Approuve l'adhésion de la Commune à la convention type d'adhésion à la centrale d'achat du Sictiam ;
- 2- Autorise le Maire à signer tous documents aux effets des présentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre le quel est dûment signé.

Prunières, le 28 août 2025

Le Secrétaire de séance

Michel de RANCOURT




Pour le Maire empêché
Conformément à l'article L2122-17
Le 1^{er} adjoint, Pierre DOUSSOT

